

Bruxelles, le 20 Janvier 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**LE « COMITE EUROPEEN DES ENTREPRISES VINS » (CEEV) S'OPPOSE AU MAINTIEN DE UNE INTERDICTION AU NIVEAU DE L'UE DES NOUVELLES PLANTATIONS, ET SALUE LA PROPOSITION DU COMMISSAIRE CIOLOS DE METTRE EN PLACE UN GROUPE DE HAUT NIVEAU SUR L'AVENIR DU SECTEUR VITIVINICOLE.**

**Les entreprises européennes viticoles réaffirment leur soutien à la Reforme de l'OCM Vin adoptée en 2008 avec comme objectif essentiel de renforcer la compétitivité de la filière européenne.**

**Bruxelles, le 20 Janvier 2012** - Le CEEV salue la l'initiative annoncée par le Commissaire en charge de l'Agriculture, Dacian Ciolos, de mettre en place un groupe de réflexion à haut niveau sur l'avenir du secteur vitivinicole. Ce groupe doit permettre d'ouvrir une réflexion globale sur les enjeux futurs pour la compétitivité de filière viti-vivinicole, notamment dans le contexte de l'élaboration du rapport sur la mise en application de la réforme vitivinicole que doit remettre la Commission fin 2012.

*« Le déploiement cohérent et équilibré de la récente réforme vitivinicole, selon les étapes qui ont été acceptées, doit être entièrement respecté » a déclaré José Ramón Fernández, Secrétaire Général du CEEV. « Il n'est pas concevable à ce stade, dans le cadre de la réforme de la PAC, d'engager la remise en cause d'un élément essentiel de l'équilibre de la réforme, tel que la fin de l'interdiction européenne des nouvelles plantations, sans aborder l'ensemble des autres problématiques liées au secteur vitivinicole, notamment les possibilités d'amélioration de la régulation économique de la filière ».*

Ce groupe de haut niveau peut être le cadre pour cette réflexion, permettant à l'ensemble des acteurs concernés de discuter le bilan de l'application de la réforme et de dégager d'éventuelles pistes de travail. Ainsi le CEEV considère que si le maintien d'une interdiction des plantations appliquée sans discernement sur l'ensemble du territoire de l'UE ne saurait être accepté, il est nécessaire d'entamer une réflexion sur l'amélioration de la régulation économique de la filière pour améliorer l'adaptation de l'offre à la demande des consommateurs.

*« Nous devons sortir d'un système d'interdiction totale et aveugle au niveau de l'Union qui ne tient pas compte de l'extraordinaire diversité du vignoble européen et qui freine le dynamisme des opérateurs de notre filière et de leur l'adaptation au marché. Au même temps, nous devons repenser les modalités de régulation économique de notre filière ; et le potentiel de production, au même titre que d'autres facteurs, est un des éléments de cette régulation. Mais cela ne doit pas se faire dans un cadre réglementaire sclérosant mais au sein de la filière, respectant le principe de subsidiarité, et avec tous les acteurs impliqués » a affirmé Pau Roca, Président de la Commission OCM du CEEV « Nous sommes prêts à participer à ce groupe et à faire des propositions en ce sens ».*

-----FIN-----

Pour plus d'information, veuillez contacter:

**José Ramón Fernandez**  
**Secrétaire Général**

[ceeV@ceeV.be](mailto:ceeV@ceeV.be)

Tel : +32 2 230 99 70

Gsm : +32 495 28 18 42

**Note aux rédacteurs**

Le **Comité Européen des Entreprises Vins** (CEEV – “Comité Vins”, [www.ceeV.be](http://www.ceeV.be)) représente l'industrie et le commerce des Vins dans l'Union européenne: *vins tranquilles, vins aromatisés, vins mousseux, vins de liqueur et autres produits de la vigne*. Il regroupe 26 organisations nationales dans 18 pays Avec plus de 7 000 entreprises, principalement des PME et plus de 200 000 emplois directs dans l'UE, ses membres produisent et mettent sur le marché la grande majorité des vins européens de qualité, avec et sans Indication géographique, et font plus de 90% des exportations européennes de vin. Avec presque 6 milliards d'euros d'exportations annuelles, le secteur du vin apporte une contribution de 3 milliards d'euros à la balance commerciale de l'UE.

**CEEV préconise 3 axes d'orientations prioritaires indispensables pour permettre la reprise durable de la compétitivité du secteur**, dans l'actuel contexte difficile, marqué par la crise économique et par une concurrence internationale accrue:

Tout d'abord **les orientations prises lors de la réforme de l'OCM doivent être poursuivies et approfondies** afin de permettre à l'Europe du Vin de regagner la place de *leader* qui est la sienne sur les marchés. Il faut pour l'essentiel conserver ce nouveau cadre et sa philosophie, construit à partir de la demande des consommateurs et des marchés plutôt que sur la production et l'offre.

- S'agissant de la **mise en œuvre de la réforme Vin par les Etats membres**, il convient instamment de poursuivre la réorientation des investissements de l'OCM en priorité vers des mesures dynamiques (outils de production et commercialisation, promotion) moyennant des améliorations pour la gestion de la réforme et le suivi des marchés, notamment en privilégiant des solutions structurantes pour la filière européenne plutôt que des mesures dispersées.
- **Pouvoir développer davantage les exportations de vins européens** représente un **objectif d'importance stratégique** pour un secteur nettement offensif pour l'agriculture européenne. Pour cela l'UE doit mener une politique commerciale européenne ambitieuse et gagnante, qui permet d'améliorer, moyennant des approches pragmatiques, la protection de nos Indications Géographiques, mais aussi de développer l'exportation des nouvelles IGPs et vins sans IG avec indication de cépage et millésime conformes aux nouvelles règles de l'OCM, visant en priorité les principaux marchés avec un plus grand potentiel pour les exportations de vins européens.
- **Aussi il est prioritaire de promouvoir la place légitime de la consommation modérée et responsable de vins dans l'Union Européenne.**



La politique agricole européenne devrait assurer pour le secteur vitivinicole la cohérence des différentes initiatives dans le cadre d'autres politiques de l'Union, notamment en matière de santé et de protection des consommateurs.

CEEV insiste sur la nécessité de soutenir davantage des initiatives d'information et l'éducation sur la consommation modérée et responsable de vin –à travers le programme "Wine in Modération – Art de vivre », [www.wineinmoderation.eu](http://www.wineinmoderation.eu) -en tant que contribution majeure à la protection des consommateurs européens et de la santé publique, ainsi qu'au développement responsable du secteur vitivinicole.